

Présentation générale

Riches de l'expérience du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage, l'ITAVI et les Chambres d'agriculture se dotent d'un dispositif similaire pour les filières avicoles et cunicole.

Produire des références systèmes objectives et publiques, sur la base de suivis d'exploitations volontaires, est l'objectif principal de ce nouveau dispositif soutenu par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Sommaire

- Echantillonnage
- Références techniques jusqu'à la MPA en poulettes bio
- Références techniques jusqu'à la MPA en pondeuses brunes bio et pondeuses brunes plein air (hors Label rouge).
- Pour aller plus loin...
Présentation de la méthodologie du calcul du coût de production à l'atelier et la catégorie animale



Elevages de volailles de ponte
France entière

Références techniques et économiques en ateliers poules pondeuses et poulettes

RÉSULTATS ANNUELS / CAMPAGNE 2025



L'essentiel

Lancé en 2024, le projet INOSYS Avicole et Cunicole s'est concrétisé en 2025 par une première campagne de suivi dans 140 fermes partenaires. Ce sont 35 conseillers des Chambres d'agriculture, qui, accompagnés par les animatrices de l'ITAVI et de Chambres d'agriculture France, ont collecté des données technico-économiques dans les fermes.

Cette synthèse reprend les premiers résultats de la campagne de suivis menée en 2025 sur des données de 2024 pour les exploitations avec des ateliers poulettes et pondeuses en circuit long.

L'objectif de cette première année de suivi était de fiabiliser la méthode de collecte et de calcul des indicateurs ainsi que de tester l'outil Diapason au cœur des suivis de fermes. En cette première année de suivis « tests », certaines données n'ont donc pas pu être exploitées faute de complétude et de cohérence.

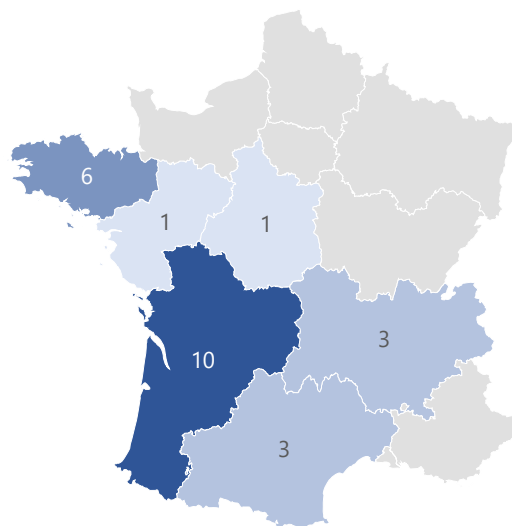
1 - ECHANTILLONNAGE

Description de l'échantillon

- Les résultats proviennent de 14 départements répartis dans 6 régions de l'ouest et du sud-est de la France.
- Les exploitations se répartissent comme suit :
 - 21 exploitations avec un atelier de poules pondeuses,
 - 4 exploitations avec un atelier de poulettes
 - dont 1 exploitation avec un atelier de pondeuses et un atelier de poulettes.
 - Dans l'échantillon, 3 exploitations ont un atelier de pondeuses et un atelier de volailles de chair.
- Sur les 24 exploitations de l'échantillon, 13 exploitations ont un atelier grandes cultures ou ruminants (bovins viande ou ovins viande) sans pouvoir, cette année, identifier l'atelier principal de l'exploitation.



Répartition géographique des fermes du réseau INOSYS poulettes et pondeuses en circuit long



Avec Bing
© GeoNames, Microsoft, TomTom

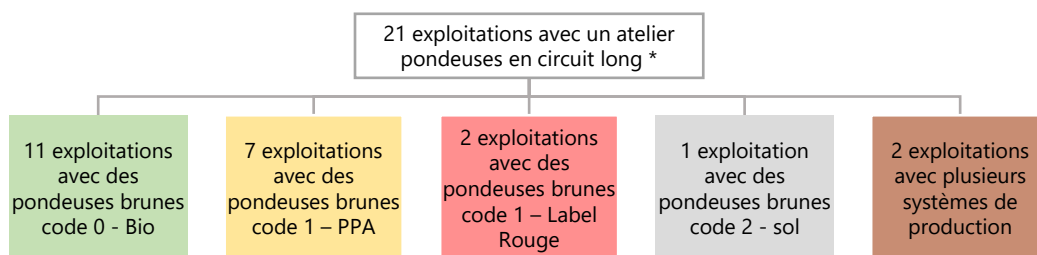
Le réseau INOSYS permet de suivre des exploitations avec un ou plusieurs ateliers. Pour cette première année de suivi seuls les ateliers avicoles ont été saisis.

Les résultats sont calculés par catégorie animale, c'est-à-dire en pondeuses en fonction de la couleur (brune ou blanche) et du code. Pendant la campagne 2025, seules des exploitations avec des poules brunes ont été suivies. Tous les types de production étaient quant à eux présents dans au moins une exploitation.

PROFIL DES EXPLOITATIONS SUIVIES

Figure 1

Répartition des exploitations de pondeuses selon les codes



Bâtiments et main d'œuvre

Dans les exploitations en agriculture biologique de l'échantillon, la main d'œuvre moyenne s'élève à 1 UTH dédié à l'atelier pondeuses avec seulement 4 élevages ayant de la main d'œuvre salariée pour l'atelier de pondeuses représentant moins d'un quart temps.

Les exploitations comptent en moyenne 1,4 bâtiment pour une surface totale moyenne de 1 800 m² par exploitation. La taille moyenne d'un bâtiment est de 1 400 m², 6 exploitations ont un seul bâtiment et l'exploitation qui a le plus de bâtiments en a 3.

Dans les exploitations en poules plein air (hors Label Rouge), la main d'œuvre moyenne est légèrement supérieure et s'élève à 1,5 UTH pour l'atelier de pondeuses. Parmi les 4 exploitations sur les 7 qui ont de la main d'œuvre salariée, la moyenne est de 0,5 UTH salariée.

Les exploitations comptent également en moyenne 1,4 bâtiment pour une surface totale de 1 900 m² par exploitation. Les exploitations ont 1 ou 2 bâtiments maximum de 1 500 m² en moyenne.

2 – RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN POULETTES

Parmi les 4 exploitations avec un atelier poulettes, 3 exploitations ont un atelier de poulettes brunes Bio et 1 exploitation a un atelier de poulettes brunes au sol. La valorisation des données techniques et économiques jusqu'à la Marge Poussin-Aliment (MPA) est donc possible uniquement pour les **poulettes brunes Bio**.

Les lots retenus ont été mis en place entre septembre 2023 et juillet 2024 puis transférés entre janvier 2024 et décembre 2024. Tous les lots sont en contrat d'intégration et sont concernés par la nouvelle réglementation bio (2022) exigeant l'accès au parcours et une alimentation à 95 % bio, 5% de matières premières riches en protéines non bio pouvant être utilisables jusqu'à fin 2026, a priori.

La taille modeste de l'échantillon appelle à la prudence des résultats.

RÉSULTATS TECHNIQUES

Résultats présentés sous la forme : Moyenne - Médiane [1^{er} quartile – 3^{ème} quartile]

	DÉFINITION	POULETTES BRUNES BIO		VOS RÉSULTATS
		MOYENNE	MÉDIANE	
Nombre de lots	Les lots retenus ont été mis en place entre 2023 et 2024.	10		
Effectif par lot (nombre de poulettes)	Nombre de poulettes par lot incluant les gratuites	19 327	19 980 [16 345 – 23 356]	
Âge au transfert (j)	Âge auquel les poulettes partent pour un lot de pondeuses	123	123 [121 – 124]	
Taux de mortalité (%)	Ratio entre le nombre de poules mortes et le nombre de poules mises en place incluant les gratuites	1,7	1,8 [1,0 – 2,3]	
Quantité d'aliment consommée (kg aliment/poulette)	Calculée sur le nombre de poules mises en place en début de lot	6,50	6,46 [6,11– 6,78]	
Poids moyen des poulettes enlevées (kg/poulette)		1,54	1,54 [1,52 – 1,56]	
Marge poussin-aliment (€/poulette MEP)	Les lots sont en intégration donc la MPA correspond à la rémunération du travail à façon	1,8	1,7 [1,7 – 1,8]	

Définitions

La médiane est la valeur qui sépare une série de données en deux groupes de même effectif. Ainsi, la moitié des données sont inférieures à cette valeur et la moitié sont supérieures.

Le 1^{er} quartile et le 3^{ème} quartile permettent de comprendre l'étendu de l'échantillon. Ils séparent l'échantillon pour que 25 % des valeurs soient inférieures au 1^{er} quartile et 25 % soient supérieures au 3^{ème} quartile.

3 – RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN POULES PONDEUSES

Au sein des 21 exploitations de poules pondeuses du réseau, 46 lots ont été saisis en 2025 pour l’année de campagne 2024. La valorisation des données techniques et économiques jusqu’à la Marge Poulette-Aliment (MPA) est possible pour les catégories de pondeuses qui possèdent un nombre suffisant de lots (un minimum de 3 lots issus de 3 exploitations différentes). Les catégories qui répondent à ces critères sont les **poules pondeuses brunes Code 0 – Bio** et les **poules pondeuses Code 1 – Plein air (hors Label Rouge)**.

Les lots retenus ont été mis en place entre juillet 2022 et septembre 2024, puis réformés entre septembre 2023 et décembre 2025. Les œufs de ces lots sont tous vendus en circuit long mais avec une diversité de contrats possibles (contrats de reprise ou contrats d’intégration). Les lots en agriculture biologique sont tous concernés par le nouveau règlement bio entré en application en janvier 2022 (100% de l’alimentation est issue de l’agriculture biologique).

La taille modeste de l’échantillon appelle à la prudence des résultats.

RÉSULTATS TECHNIQUES

Résultats présentés sous la forme : Moyenne - Médiane [1^{er} quartile – 3^{ème} quartile]

	DÉFINITION	POULES PONDEUSES BRUNES BIO		POULES PONDEUSES BRUNES PLEIN AIR (HORS LABEL ROUGE)		VOS RÉSULTATS
		MOYENNE	MÉDIANE	MOYENNE	MÉDIANE	
Nombre de lots	Les lots retenus ont été mis en place entre 2022 et 2024.	14		10		
Effectif par lot (nombre de poules)	Nombre de poules par lot incluant les gratuites	7 175	7 420 [4000 – 9000]	20 721	20 571 [13 394 – 28 797]	
Âge à la mise en place (jour) *	Âge d’arrivée des poulettes dans le lot	123	124 [123 – 126]	123	121 [119 – 127]	
Âge de réforme (jour)	Âge de mise en place – 1 jour + durée de présence des poules	461	541 [415 – 555]	519	537 [504 – 555]	
Durée de présence des poules (jour)		412	420 [413 – 430]	422	420 [409 – 440]	
Taux de mortalité (%) *	Ratio entre le nombre de poules mortes et le nombre de poules mises en place incluant les gratuites	5,5	3,4 [2,0 – 6,4]	6,9	5,2 [2,0 – 8,3]	
Nombre d’œufs pondus par poule (œufs/poule mise en place)	Calculé sur le nombre de poules mises en place en début de lot	339	342 [328 – 356]	327	335 [315 – 351]	
Poids moyen d’un œuf (g)	Poids total des œufs / nombre d’œufs	61,9	61,8 [61,0 – 62,4]	59,9	60,0 [59,4 – 60,6]	
Taux de ponte (%)	Ratio entre le nombre d’œufs pondus par poule et la durée de présence des animaux	82,3	82,5 [76,0 – 85,8]	77,9	81,2 [76,0 – 82,6]	
Indice de consommation (g/œuf)	Consommation d’aliment par œuf pondu	156	156 [146 – 167]	177	144 [140 – 156]	
Indice de consommation (kg aliment/poule) *	Consommation d’aliment par poule mise en place en début de lot	52,7	54,5 [51,9 – 55,6]	57,7	48,8 [45,8 – 50,6]	
Marge poulette aliment (€/100 œufs)	Vente d’œufs – (achat des poulettes + achat de l’aliment)	5,54	3,40 [2,00 – 6,38]	6,89	5,15 [2,00 – 8,30]	

* Par manque de données et incohérences de saisie, ces rubriques sont calculées sur un nombre restreint de données (< nombre de lots)

4 – LE CALCUL DU COÛT DE PRODUCTION PROPOSÉ DANS INOSYS

Le réseau INOSYS avicole et cunicole propose une méthode détaillée et standardisée pour estimer le **coût de production des ateliers** et de la catégorie animale pour les ateliers de volailles de chair et volailles de ponte. Le coût de production est le résultat d'une approche comptable de l'exploitation, modulée par les performances techniques.

Le coût de production est un indicateur qui va plus loin que la Marge Poussin-Aliment (MPA) et permet de calculer des indicateurs de rémunération et prix de revient en prenant en compte les charges opérationnelles des lots et les charges de structures de l'atelier (qui n'interviennent pas dans la MPA).

DÉCRYPTAGE DES INDICATEURS DE L'APPROCHE COÛT DE PRODUCTION

L'ensemble de ces charges sont issues de la comptabilité de l'exploitation et affectées à un atelier lorsqu'il y en a plusieurs dans l'exploitation (volailles de chair, grandes cultures, bovins lait, ovins viande, etc.).

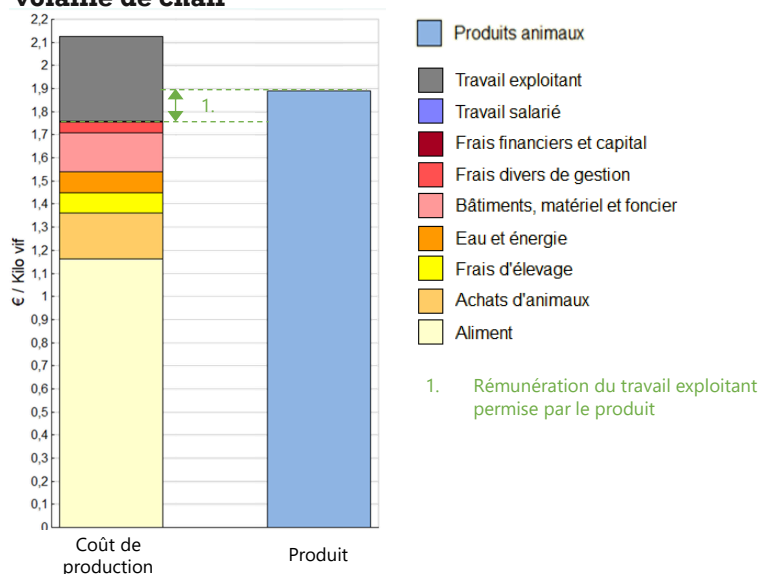
Les charges sont réparties en 3 grandes catégories :

- **Les charges supplétives** : Rémunération des facteurs de production
- **Les charges de structure** : Salaire, amortissement, entretien, etc.
- **Les charges opérationnelles** : Aliment, animaux, frais d'élevage, eau et électricité, etc.

La **rémunération du travail exploitant** est définie par convention à 2 SMIC brut par unité de main d'œuvre sur l'atelier. Si les produits ne couvrent pas l'ensemble du coût de production, la rémunération permise est inférieure à 2 SMIC (exemple de la figure 3), et inversement si les produits couvrent plus que le coût de production, la rémunération permise est supérieure à 2 SMIC.

Figure 3

Représentation du coût de production d'un atelier en volaille de chair



RÉPARTITION DES CHARGES DE L'ATELIER À LA CATÉGORIE ANIMALE

Le **coût de production** à la catégorie animale est calculé automatiquement à partir de **clés de répartition issues** de données des lots de l'exercice comptable, après avoir ventilé manuellement les charges de l'exploitation aux ateliers. Cette ventilation est visualisable et peut être personnalisée si des données plus précises sont disponibles.

Parmi une centaine de variables par lot, quelques-unes sont mobilisées comme **clés de répartition** :

- Nombre de lots mis en place
- Nombre d'animaux mis en place
- Quantité d'aliments consommée
- Nombre d'enlèvements
- Durée d'élevage
- Nombre de jours-volailles (jours d'élevage * effectif)
- Main d'œuvre sur l'exercice comptable
- Surfaces de bâtiments et de parcours
- Poids vif, nombre de poulettes ou nombre d'œufs

Chaque charge saisie à l'atelier est **allouée à la catégorie animale** selon la formule suivante :

$$C_{\text{catégorie}} = C_{\text{atelier}} \times \frac{V_{\text{catégorie}}}{V_{\text{atelier}}}$$

C : le montant des charges
V : les valeurs de la rubrique (durée d'élevage, nombre d'animaux, etc.)

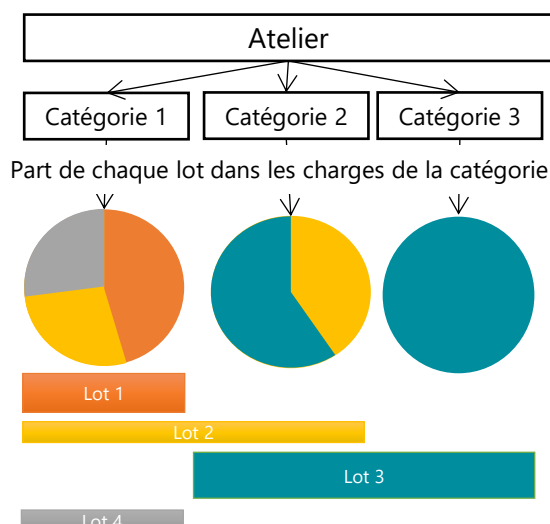
Ces variables sont calculées **sur l'exercice comptable** pour ne prendre qu'une fraction des lots à cheval sur l'exercice.

Source : Idele, La méthode nationale du calcul des coûts de production en élevage herbivore, 2020.

Samson et al, OPTIMISATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AVICOLES : L'ENJEU CRUCIAL DU CALCUL PRECIS DU COUT DE PRODUCTION, 2026, Seizièmes Journées de la Recherche Avicole et Palmipèdes à Foie Gras

Figure 4

Affectation des charges à la catégorie animale



RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES APRÈS LA PROCHAINE CAMPAGNE

L'année de campagne 2025, pour les données de 2024 n'a pas permis de proposer des références économiques et coûts de production en poulettes et en pondeuses.

En pondeuses, un coût de production a pu être calculé à l'échelle de l'atelier pour 12 exploitations mais la variabilité des résultats et le manque de robustesse de la ventilation de la comptabilité ne permettent pas de proposer de références nationales. Les résultats individuels ont pu être partagés aux éleveurs et éleveuses concernés.

A la suite de la campagne 2026, les données économiques issues de la comptabilité devront être valorisées pour permettre de proposer de premières références sur les coûts de production et produits en pondeuses et poulettes (sauf si l'effectif est insuffisant pour respecter le secret statistique).

Document réalisé par :

Adèle Samson (ITAVI) et Anne-Sophie Le Gonidec (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire)

Grâce aux données collectées par les conseillers des Chambres d'agriculture dans les élevages partenaires

Contact :

inosys@itavi.asso.fr et inosys_agricole@france.chambres-agriculture.fr

Document édité par l'ITAVI

7, Rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris -

Mai 2026 -

Conception : Beta Pictoris - Réalisation : ITAVI

Crédits photos : CNPO



Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'ITAVI et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevage. Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (CasDAR).

